



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Création d'un emploi de chargé de mission en communication**

DEL-2012-090

**Numéro de la délibération :** 2012/090

**Nomenclature ACTES :** Fonction publique, personnel contractuel

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 03/10/2012

**Date de convocation du conseil :** 27/09/2012

**Date d'affichage de la convocation :** 27/09/2012

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Président de séance :** M. Henri LE DORZE

**Secrétaire de séance :** M. Yovenn BONHOURE

**Étaient présents :** M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

**Étaient représentés :** Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Martine PIERRE, Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET.

# **Création d'un emploi de chargé de mission en communication**

## **Rapport de Daniel LE COUVIOUR**

Dans sa séance du 26 juin 2012, le Conseil Municipal délibérait pour adopter son programme d'actions Agenda 21.

Cette adoption marque une étape importante, car, elle engage la ville sur des actions concrètes et sur un calendrier.

Ainsi, l'action 25 « Développer et diversifier l'information municipale » comprend 5 mesures, dont la première, à réaliser en 2012, est le recrutement d'un journaliste municipal.

C'est pourquoi, nous vous proposons de créer, conformément à l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un emploi de chargé de mission en communication afin d'améliorer le système d'information de la ville autour des axes suivants :

- Communication courante : traitement des dossiers d'information élaborés par les services, diffusion de communiqués, relations avec la presse...
- Site internet : refonte et gestion, en organisant la chaîne de production-diffusion de l'information (complémentarité outils métiers-outils médias)
- Périodiques : refonte et réalisation des contenus
- Guides : réalisation d'un guide des services et d'un guide des associations

En raison de la nature et des besoins de la collectivité, cet emploi de catégorie A sera occupé par un agent non titulaire de droit public pour une durée de 3 ans.

Compte tenu de l'expérience et de l'expertise exigées pour occuper cet emploi, l'agent non titulaire recruté percevra une rémunération égale à l'indice majoré 461, correspondant au 6ème échelon du grade d'attaché.

### **En conséquence, nous vous proposons :**

- de modifier le tableau des emplois pour y inscrire un emploi de chargé de mission en communication relevant du grade d'attaché, pour une durée de 35 heures hebdomadaires,
- de fixer le montant de sa rémunération par référence à l'indice majoré 461.

**La délibération est adoptée par 27 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE ».**

**Ont voté pour :** M. LE DORZE, M. LE COUVIOUR, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. MARCHAND, Mme DORE-LUCAS, M. PARMENTIER, Mme LE PAVEC, M. BURBAN, MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mmes PESSEL, PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mmes ORINEL, PIERRE, M. GAINCHE.

**Ont voté contre :** M. DERRIEN, Mme GUEGAN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme ROUILLARD.

**Fait à Pontivy, le 4 octobre 2012**

**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LE MAIRE  
Henri LE DORZE**